

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES YVELINES VILLE DE LIMAY 78520

## DELIBERATION N° 59/ 2021 DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE du 09 septembre 2021

## Sous la présidence de Monsieur Eric ROULOT

<u>Présents</u>: M. ROULOT, M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, Mme GOMEZ, M. FLORIN, Mme EL MANANI, Mme EL HAJOUI, Mme BOCK, M. POËSSEL, M. PROD'HOMME, Mme DANGERVILLE, M. NITOU SAMBA, M. BOULET, M. MENIRI, Mme TIZNITI, Mme DIALLO Aïcha, M. OLIVIER, Mme CETINKAYA, Mme NAZEF, M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER, M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX, M. SAHED

Excusés et ont donné procuration: M. BOURÉ à Mme GOMEZ, M. DADDA à Mme EL HAJOUI, M. BA à M. OLIVIER, M. RUBANY à M. PROD'HOMME, M. BUISINE à M. FLORIN

Secrétaire de séance : Mme NAZEF

## <u>DEPARTEMENT CADRE DE VIE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</u> Direction du développement territorial/ Service urbanisme foncier habitat

Objet: Bilan foncier 2020

Monsieur Nedjar expose:

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que, chaque année, le Conseil municipal est invité à débattre de la politique foncière poursuivie l'année précédente, soit en 2020.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur Nedjar,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE par 28 élus prennent acte, 5 conseillers municipaux ne prennent pas acte** (M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER)

DE PRENDRE ACTE du bilan des acquisitions et des cessions d'immeubles réalisées par la Ville de Limay en 2020 et par l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France conformément à la convention d'intervention foncière du 15/11/2019, qui s'établit ainsi :

### **Budget Ville:**

- Total des cessions : (dont 45 € de frais « état des risques et pollution » déduit au compte administratif)
- Total des acquisitions : 655 047, 80 euros (dont 20% du montant de la maison de santé interdisciplinaire qui sera versé en 2021, soit 130 963,80 €)



# <u>Etat du foncier bâti et non bâti détenu par l'EPFIF pour le compte de la Commune :</u>

#### Secteur Gare :

Montant des opérations à la fin de l'année 2019
Montant des opérations de l'année 2020
Solde à la fin de l'année 2020
2 108 260,20 euros
- 664 044,24 euros
1 444 215,96 euros

#### Secteur Centre-Ville:

Montant des opérations à la fin de l'année 2019
 Montant des opérations de l'année 2020
 Solde à la fin de l'année 2020
 2 043 243,66 euros
 + 45 619,11 euros
 2 088 862,77 euros

### **Secteur Ferme Turlure:**

Montant des opérations à la fin de l'année 2019
 Montant des opérations de l'année 2020
 Solde à la fin de l'année 2020
 834 222,36 euros
 + 6 558,20 euros
 840 780,56 euros

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Eric ROULOT

La présente délibération peut faire l'objet, dans un détai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Bilan foncier 2020

Date de transmission de l'acte :

20/09/2021

Date de réception de l'accusé de

20/09/2021

réception :

Numéro de l'acte :

delib-59-2021 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

078-217803352-20210920-delib-59-2021-DE

Date de décision :

20/09/2021

Acte transmis par :

Corinne STIGER

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.4. Autres types de contrats